

## Aux contribuables de la Ville de Macamic

### AVIS PUBLIC

Est donné par la secrétaire-trésorière adjointe de la Ville de Macamic :

Que les règlements suivants ont été adoptés par la Ville de Macamic :

- ↳ **Règlement numéro 17-251 : Concernant le stationnement.**  
(Règlement abrogeant et modifiant le règlement 09-087).

Que les règlements ci-haut mentionnés sont déposés au bureau du secrétaire trésorier de la Ville de Macamic, au 70, rue Principale et que toute personne intéressée peut le consulter aux heures ordinaires d'ouverture du bureau municipal.

**Donné à Macamic, ce 10 janvier 2018**



Joëlle Rancourt

**Secrétaire-trésorière adjointe**